

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES – MAIRIE DE CHÂTEAUVIEUX

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHÂTEAUVIEUX
N° 38 - 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi 20 novembre 2025 à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVIEUX se sont réunis en Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, convoqués le lundi 17 novembre conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, CORNAND Christine, SERRES Gilles, *Adjoint*, MASSE Julien, PACALET Nadine, VASSEUR Evelyne, TEMPIER Nathalie, BOYER Christian, GONCALVES Régine, *Conseillers Municipaux*.

Était absente et représentée : BEZEAULT Marie-Laure qui a donné pouvoir à SERRES Gilles.

Quorum : 6

Régine GONCALVES a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) : Approbation du rapport.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de l'Agglomération (CLECT) s'est réunie pour évaluer le montant de l'attribution qui sera versé à chaque Commune pour compenser les transferts de fiscalité et de compétences opérés envers la Communauté d'Agglomération.

Monsieur le Maire indique que la Commission (CLECT) a fixé à **101 154,95 €** le montant de l'attribution de compensation pour la Commune de CHÂTEAUVIEUX.

Monsieur le Maire propose d'approuver le rapport de la CLECT fixant les attributions de compensation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté :

- **Autorise** Monsieur le Maire à transmettre une copie de la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de GAP-TALLARD-DURANCE.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

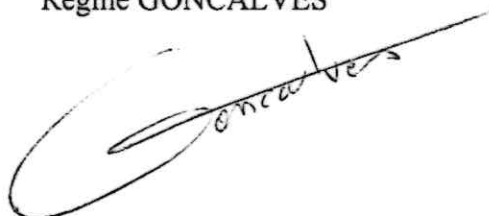
Le Maire


Jean-Baptiste AILLAUD



Le secrétaire de séance,

Régine GONCALVES



Date de publication sur le site internet : 24 NOV. 2025